Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261030-CA_2026_157-DE

Extrait du registre des délibérations

| DINAN AGGLOMÉRATION | DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION | DELIBERATION |
|---|---|---|
| | Séance du lundi 26 octobre 2026 | N° DE L'ACTE : CA-2026-157 |
| | COHESION SOCIALE | |
| PETITE ENFANCE (0-3 ANS) | | |
| Objet : Schéma de l'adaptation de l'offre du service public de la petite enfance | | |

Le lundi 26 octobre 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 76 – Procurations : 12 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Yann GODET, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaëtan ALLANO, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Catherine DE SALINS, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, François FRERE, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON, Elisabeth BORDEAU

Conseillers communautaires suppléants présents : Philippe DOS, Axel HERVET, Corinne GALLEE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Didier LECHIEN pouvoir à Chantal BOULOUX, Aurélie NICOLAS pouvoir à Marina LE MOAL, Bernard PLESIER pouvoir à Mickaël CHEVALIER, Christelle GUINIO pouvoir à Bruno HELLUARD, Gaétan ACCOH pouvoir à Ronan TRELLU, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, René DEGRENNE pouvoir à Charles HOUZE, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Baptiste THEVELEIN, Sophie FORTHOMME pouvoir à Gaëtan ALLANO, Maxime LEBORGNE pouvoir à Alain JAN, Marie-Madeleine MICHEL pouvoir à Myriam CHERDEL, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261030-CA_2026_157-DE

| DINAN AGGLOMÉRATION | DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION | DELIBERATION |
|---|---|---|
| | Séance du lundi 26 octobre 2026 | N° DE L'ACTE : CA-2026-157 |
| | COHESION SOCIALE | |
| PETITE ENFANCE (0-3 ANS) | | |
| Objet : Schéma de l'adaptation de l'offre du service public de la petite enfance | | |

Le **Service public de la petite enfance (SPPE)**, institué en 2023 [1], a confié aux communes la qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à compter du 1er janvier 2025. Les communes ont transféré la compétence d'autorité organisatrice à Dinan Agglomération [2].

Dans ce cadre, Dinan Agglomération est appelée à organiser une offre d'accueil répondant aux besoins des familles, à assurer son développement de manière cohérente avec les évolutions démographiques et les attentes du territoire, ainsi qu'à garantir la qualité, la continuité et l'accessibilité des services proposés.

Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un Schéma d'adaptation de l'offre d'accueil du jeune enfant, annexé à la présente délibération. Il a été présenté en Commission Cohésion Sociale, Petite Enfance et Santé le 14 octobre 2026.

Ce document constitue une feuille de route stratégique et a vocation à servir de cadre de référence pour les décisions qui seront prises au cours des prochaines années en matière d'évolution des équipements, des capacités d'accueil et de l'organisation des services.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-17 et L. 5211-17-2 sur la différenciation territorialisée,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, particulièrement les article L214-1 et suivants,

**Vu** la loi n°2023-1193 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi (article 17),

**Vu** le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant,

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération n°CA-2018-672 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 29 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,

**Vu** la délibération n°CA-2024-171 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 16 décembre 2024 modifiant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » pour l'intégration de la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,

**Vu** l'avis de la commission Cohésion Sociale, Petite Enfance et Santé du 14 octobre 2026,

---

1 Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
2 Conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2024-171 du 23 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20261030-CA_2026_157-DE

**Considérant** la nécessité d'adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins du territoire,

**Considérant** la volonté de garantir une offre d'accueil de qualité, accessible et financièrement soutenable,

**Considérant** la nécessité de disposer d'un document stratégique permettant de planifier les évolutions de l'offre de service,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le Schéma d'adaptation de l'offre d'accueil du jeune enfant, annexé à la présente délibération,

- **Valider** les orientations stratégiques qu'il contient et qui constitueront le cadre de référence des évolutions de l'offre d'accueil du jeune enfant,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les actions prévues dans ce schéma dans le respect des compétences de l'assemblée délibérante et des crédits inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité
*(Abstentions : 5)*

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 30 OCT. 2026

La secrétaire de séance,
Marina LEMOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN
AGGLOMÉRATION